

Paris - Roubaix interdit de passage au carrefour de l'Arbre ?

Peut-on amputer le prochain Paris - Roubaix du carrefour de l'Arbre ? Pour l'instant, c'est oui ! Un arrêté municipal pris par le maire de Baisieux empêche le passage de la course à cause des débordements qui avaient marqué l'édition précédente. Il faudra donc « blinder » la sécurité sur l'ensemble du secteur.

Des cultures piétinées sans ménagement, un long cimetière de canettes vides dans les fossés, un paquet de spectateurs belges éméchés et agressifs contre les coureurs lancés à la poursuite de leur compatriote Tom Boonen parti cueillir son troisième succès dans la plus belle des classiques. Des images fortes, pas forcément valorisantes, de la dernière édition.

Il a fallu du temps et de l'énergie pour nettoyer les stigmates laissés en marge de la course. Dès le lendemain, le maire de Camphin-en-Pévèle, Michel Dufermont, s'était fendu d'une vigoureuse sortie verbale contre une partie du public.

PC et gendarmes à cheval

Plus discrètement, son confrère de Baisieux réfléchissait aux bases d'un arrêté municipal interdisant le passage des coureurs sur son territoire en 2010. Neuf mois plus tard, ses effets restent en vigueur. En théorie, la traversée du tronçon qui relie Camphin au café de l'Arbre (2 100 m) est impossible. La situation est même cocasse puisque l'arrêté ne concerne que 500 mètres entre la sortie du Domaine de Luchin et le premier virage du « S » qui ramène le peloton vers Gruson où se situe le café : sur la gauche



L'indiscipline des spectateurs (pour la plupart flamands) sur le dernier secteur stratégique avait marqué l'édition 2009.

du pavé, on est encore à Camphin ; sur la droite, on est à Baisieux. En plein milieu du dernier secteur stratégique avant le vélodrome !

« Je suis conscient de cette décision, argumente le maire basilien, Francis Delrue. Je ne choisis pas de bloquer une course aussi populaire que Paris - Roubaix sans motif sérieux. La situation n'est plus acceptable depuis deux ans. En 2009, les gendarmes ont même parlé de miracle. L'étendue des chapiteaux et des pompes à bière provoquent un point de non-retour quant à la sécurité autour de la course. Je ne lèverai cette interdiction qu'après avoir reçu toutes les garanties dans ce domaine. »

Sur le pavé, celles-ci devraient être apportées. Un arrêté préfectoral interdisant la consommation d'al-

cool sera publié. Les véhicules ne seront pas autorisés à stationner quatre jours avant le passage de l'épreuve (y compris les camping-cars qui avaient pris l'habitude de s'installer dès le milieu de la semaine). Un PC sera installé par la gendarmerie (qui détachera deux escadrons sur le secteur et huit hommes à cheval) sur la commune de Cysoing. La vingtaine de gendarmes néerlandophones détachée par les brigades de Mouscron et de Menin reviendra. On parle même d'un hélicoptère pour une surveillance particulière. « Mais je ne veux pas que l'ensemble de Baisieux ressemble à une grosse pagaille », conclut M. Delrue en référence au projet de circulation à sens unique (de Cysoing vers Baisieux) émis sur la D 90 le jour de la course. ■